


RACHAT DE RTT : COMPARATIF DES DEUX DISPOSITIFS

La loi pour le pouvoir d'achat et l'accord NAO permettent de racheter des jours de RTT. Mais notre CET permet déjà le paiement des RTT !

Quelles sont donc les différences entre les deux mesures ?

	PAIEMENT PAR LE CET	RACHAT VIA ACCORD NAO 2022
Quels jours puis-je me faire payer et combien?	Tous les RTT déjà mis sur le CET	2 jours maxi de RTT de l'année 2022 uniquement
Quand dois-je faire mes démarches? 	<p><u>Pour les RTT déjà épargnés dans le CET:</u> Le paiement peut être demandé à tout moment (dans la limite d'une seule fois par an sur 12 mois glissants). Le paiement intervient le mois qui suit la demande.</p> <p><u>Pour les RTT 2022 :</u> Demande de transfert vers le CET possible du 01/11/2022 AU 31/12/2022 avec effet au 1er janvier 2023. Leur paiement peut ensuite être demandé à tout moment, avec effet au mois suivant.</p> <p>HOROQUARTZ WD7 / motif CETR</p>	<p>Du 01/11/2022 au 30/11/2022 dans Horoquartz pour un paiement en décembre 2022.</p> <p>HOROQUARTZ WD7/motif RARTT</p>
Quel sera le montant?	Le montant est basé sur la rémunération annuelle brute, calculée de date à date, précédant le mois de la demande.	Montant équivalent à 1 jour de travail / RTT, majoré à 25% .
Vais-je payer des cotisations et des impôts?	Des charges sociales sont déduites et les sommes perçues seront prises en compte dans vos revenus à déclarer aux impôts.	Il n'y a pas de cotisations sociales (hors CSG / CRDS), ni de prise en compte dans le calcul de vos impôts sur le revenu.

La CFTC Emploi, toujours là pour vous éclairer !